

Cuba promeut les investissements étrangers dans le tourisme



La Havane, 21 juin (RHC)- Cuba a élargi les opportunités d'affaires dans le tourisme dont le financement de l'entretien ou de la construction d'immeubles à ces fins en vertu de la Loi 118 sur les Investissements Étrangers.

José Daniel Alonzo, directeur d'affaires du ministère cubain du Tourisme a indiqué que cette régulation entrera en vigueur avant la fin juin et qu'elle promeut la constitution d'entreprises mixtes ayant pour but de construire des logements et des édifications ainsi que le développement d'agences immobilières associées à des terrains de golf.

José Daniel Alonzo a précisé que pour ce faire l'on accordera aux chefs d'entreprise des garanties sur leurs investissements et que celles-ci pourraient être en rapport avec les impôts, le temps d'amortissement ou l'octroi de droits de priorité.



Radio Habana Cuba